

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 486**27 mars 2002****SOMMAIRE**

Abeil Participation S.A., Luxembourg	23324	Incasel S.A.H., Luxembourg	23287
Abeil Participation S.A., Luxembourg	23324	Incasel S.A.H., Luxembourg	23287
Ardexco S.A.H., Luxembourg	23295	International Acom Technics S.A., Luxembourg	23314
Art-D, Soleuvre	23318	International Acom Technics S.A., Luxembourg	23317
Atlas Invest S.A., Luxembourg	23327	International Business Center Investors, S.à r.l., Münsbach	23312
Benofi S.A., Luxembourg	23315	International Business Center Investors, S.à r.l., Münsbach	23313
Boston Scientific, S.à r.l., Munsbach	23310	Inventif S.A., Luxembourg	23316
Boston Scientific, S.à r.l., Munsbach	23311	Inventif S.A., Luxembourg	23318
Centaurus International S.A., Luxembourg	23290	Isodata Holding S.A., Luxembourg	23316
Charles Square Investors, S.à r.l., Münsbach	23321	Isodata Holding S.A., Luxembourg	23317
Charles Square Investors, S.à r.l., Münsbach	23324	Kanaka Holding S.A., Luxembourg	23307
Chéri Holding S.A., Luxembourg	23306	Kanaka Holding S.A., Luxembourg	23309
Climat S.A.H., Luxembourg	23300	Kreutz & Friends Communication and Design, S.à r.l., Luxembourg	23287
Corial S.A., Luxembourg	23314	Lagorno S.A., Luxembourg	23316
D.H.C. S.A., Kehlen	23306	Lagorno S.A.H., Luxembourg	23317
D.H.C. S.A., Kehlen	23288	LISSA , Luxembourg Investment Strategies S.A. , Luxembourg	23327
Daphné Holding S.A., Luxembourg	23326	LISSA , Luxembourg Investment Strategies S.A. , Luxembourg	23328
Dedales Investments Holding S.A., Luxembourg	23320	Lunares Participations S.A., Luxembourg	23314
Demiz Investments S.A., Luxembourg	23318	Musis Participations S.A., Luxembourg	23295
Eilan International S.A.H., Luxembourg	23297	Nereo Holding S.A., Luxembourg	23297
Electrofin S.A.H., Luxembourg	23300	New Holland Luxembourg S.A., Luxembourg	23296
Electrofin S.A.H., Luxembourg	23314	New Holland S.A., Luxembourg	23283
F.A. S.A., Luxembourg	23293	Olicontrol International S.A., Luxembourg	23313
F.A. S.A., Luxembourg	23293	Otto Holding S.A., Luxembourg	23298
F.A. S.A., Luxembourg	23293	Otto Holding S.A., Luxembourg	23298
F.A. S.A., Luxembourg	23293	Paneton Holding S.A., Luxembourg	23304
Feva Investments S.A., Luxembourg	23319	Paneton Holding S.A., Luxembourg	23304
Finestra S.A., Luxembourg	23282	Parfumerie Storck, S.à r.l., Bertrange	23290
Finestra S.A., Luxembourg	23282	Pedross International A.G., Luxembourg	23311
Finmont S.A., Luxembourg	23309	Pesca Holding S.A., Luxembourg	23316
Formes Contemporaines S.A., Bertrange	23320	PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A., Luxembourg	23301
Fun International Holding S.A., Luxembourg	23302	Planet Venture S.A., Luxembourg	23284
Fun International Holding S.A., Luxembourg	23304	Pollux S.A.H., Luxembourg	23285
G.F.E. Holding S.A., Luxembourg	23326	Pollux S.A.H., Luxembourg	23285
Generaltrade S.A., Luxembourg	23324		
Holding Financière Joncs S.A., Luxembourg	23315		
ICS S.A., Luxembourg	23292		
Incasel S.A.H., Luxembourg	23286		
Incasel S.A.H., Luxembourg	23286		
Incasel S.A.H., Luxembourg	23287		

Propertim Participations S.A., Luxembourg	23328	Sogel S.A., Luxembourg	23291
Royal City Travel, S.à r.l., Luxembourg	23301	Sogel S.A., Luxembourg	23292
Royal City Travel, S.à r.l., Luxembourg	23301	Soparlec S.A.H., Luxembourg	23295
Ryburton Holding S.A., Luxembourg	23294	Sopima Holding S.A., Luxembourg	23317
S.I. Kronos S.A., Luxembourg	23300	Talmondaise Holding S.A., Luxembourg	23285
S.P.A.M., Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., Luxembourg	23305	Talmondaise Holding S.A., Luxembourg	23317
S.P.A.M., Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., Luxembourg	23306	Talmondaise Holding S.A., Luxembourg	23319
Sadmi (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	23306	Toupie S.A., Luxembourg	23315
Samm Investment Holding S.A., Luxembourg	23316	Transurb Finance S.A.H., Luxembourg	23317
SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Luxembourg	23314	Unirec S.A.H., Luxembourg	23286
SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Luxembourg	23320	Unirec S.A.H., Luxembourg	23286
Société Financière d'Arles S.A.H., Luxembourg	23294	Valériane S.A., Luxembourg	23315
Société Financière de Nolay S.A., Luxembourg	23318	Valériane S.A.H., Luxembourg	23293
Société Holding Financière Oxalis, Luxembourg	23315	Vilain S.A., Luxembourg	23318
Société Holding Handaros S.A.H., Luxembourg	23292	Vinci Park Services Luxembourg S.A., Luxembourg	23325
Société Holding Pelmo S.A., Luxembourg	23316	Vinci Park Services Luxembourg S.A., Luxembourg	23326
Société Holding Pelmo, Luxembourg	23318	Virais Holding S.A., Luxembourg	23285
Société Intercontinentale de Négoce S.A., Luxembourg	23298	Virais Holding S.A., Luxembourg	23319
Société Intercontinentale de Négoce S.A., Luxembourg	23300	Water Cutting Luxembourg S.A., Ehlerange	23294
		Water Cutting Luxembourg S.A., Ehlerange	23295
		Web Technologies, Beringen	23284

FINESTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.719.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 9 novembre 2001 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de Florins Néerlandais (NLG) en Euro (EUR) au cours de change de 2,20371 NLG pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

Après cette conversion, le capital social est fixé à soixante-huit mille soixante-sept Euro et trois cents (68.067,03 EUR) représenté par dix (10) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de mille neuf cent trente-deux Euro et quatre-vingt-dix-sept cents (1.932,97 EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation d'une somme de mille neuf cent trente-deux Euro et quatre-vingt-dix-sept cents (1.932,97 EUR) d'un compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de soixante dix mille Euro (70.000,- EUR) représenté par (10) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de sept mille Euro (EUR 7.000,-) par action.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81435/220/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

FINESTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81436/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

NEW HOLLAND S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.082.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of November.
Before Maître Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Jacques Loesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of CNH GLOBAL N. V., having its registered office at Schiphol Boulevard 217 WTC
Airport, NL-1118 BH Luchthaven Schiphol,

by virtue of a power-of-attorney given at Amsterdam, on the 23rd November, 2001,
which power-of-attorney, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the
present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

that the company NEW HOLLAND S.A. having its registered office in Luxembourg, 13, rue Aldringen (R.C. Luxem-
bourg B 68.082), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Paul Decker, on 31 De-
cember 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 223 of 31 March 1999;

amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary with residence in Hesperange, acting in replacement of the un-
dersigned notary Maître Paul Decker, on 9 August 1999, published in the Mémorial C, Recueil number 837 of 10 No-
vember 1999,

amended by a deed of the undersigned notary Maître Paul Decker, on 28 October 1999, published in the Mémorial
C Recueil number 25 of 8 January 2000,

that the capital of the company is of ninety-nine million nine hundred eighty-seven thousand United States dollars
(99,987,000.- USD), represented by ninety-nine thousand nine hundred eighty-seven (99,987) shares without nominal
value.

After these statements, the appearer, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of NEW HOLLAND S.A.,
stated and, insofar as necessary resolved, that the company NEW HOLLAND S.A. is and be dissolved and liquidated,
- as a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being CNH GLOBAL N.V., prenamed, is vested
with all assets and liabilities of NEW HOLLAND S.A.;

- all the liabilities of the said company have been discharged and CNH GLOBAL N. V., prenamed will be liable for all
contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses
of this deed;

- the liquidation of the said company, is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper
performance of their respective duties;

- the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the
dissolved company at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing per-
son the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the
English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this docu-
ment.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil
status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,
agissant au nom et pour le compte de CNH GLOBAL N.V., avec siège social à Schiphol Boulevard 217 WTC Airport,
NL-1118 BH Luchthaven Schiphol,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 23 novembre 2001,
laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant,
restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

que la société NEW HOLLAND S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Aldringen (R.C. Luxembourg B 68.082),
a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 31 dé-
cembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 31 mars 1999,

modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement du
notaire instrumentant Maître Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich, le 9 août 1999, publié au Mémorial C, Re-
cueil numéro 837 du 10 novembre 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 28 oc-
tobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 25 du 8 janvier 2000,

que le capital de la société est de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille dollars des Etats-Unis (99.987.000,- USD), représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (99.987) actions sans désignation de valeur nominale.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique NEW HOLLAND S.A., déclare et nécessairement décide que la société NEW HOLLAND S.A., est dissoute et liquidée;

- en conséquence de cette dissolution et liquidation l'actionnaire unique CNH GLOBAL N.V., préqualifiée, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société NEW HOLLAND S. A.,

- tout le passif de la prédite société a été réglé et CNH GLOBAL N.V., prénommée, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers, aussi bien que les frais qui résulteront de cet acte,

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions.

- Les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 décembre 2001.

P. Decker.

(81306/206/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PLANET VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.903.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2001

- La démission de Monsieur Marco Claus de son poste d'administrateur de la société est acceptée et décharge lui est donnée.

Est nommé administrateur en remplacement:

Monsieur Sylvain Imperiale, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

PLANET VENTURE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81151/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

WEB TECHNOLOGIES.

Siège social: L-7591 Beringen, 8, rue Hurkes.

R. C. Luxembourg B 77.431.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2001, vol. 321, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour WEB TECHNOLOGIES

Signature

(81212/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

VIRAIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.867.

—
Statuts coordonnés au 15 novembre 2001, enregistrés le 13 décembre 2001, vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81198/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.789.

—
Les statuts coordonnés du 22 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, volume 562, fol. 50, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

POLLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(81204/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.789.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour un Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents).

- Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 3.159,72 (trois mille cent cinquante-neuf euros et soixante-douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents) à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) par incorporation de la réserve libre à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

- La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

POLLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81211/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.955.

—
Statuts coordonnés au 15 novembre 2001, enregistrés le 13 décembre 2001, vol. 567, fol. 40, case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81199/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.960.

—
Les statuts coordonnés du 22 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, volume 562, fol. 50, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

UNIREC S.A.

Signatures

Administrateurs

(81206/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.960.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour un Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).

- Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 421,30 (quatre cent vingt et un euros et trente cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par incorporation de la réserve libre à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

- La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

UNIREC S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81210/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.695.

—
Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A.

Signatures

Administrateurs

(81203/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.695.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A.

Signatures

Administrateurs

(81207/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.695.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A.

Signatures

Administrateurs

(81208/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.695.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A.

Signatures

Administrateurs

(81209/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.695.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INCASEL S.A.

Signatures

Administrateurs

(81205/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

**KREUTZ & FRIENDS COMMUNICATION AND DESIGN, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 77.775.

—
Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 1^{er} août 2000, approuvée par tous les associés et par la société et dûment enregistré à Luxembourg le 13 décembre 2001, Vol. 562, folio 38, case 6, le capital social de EUR 12.500,- est réparti comme suit:

Wilhem, dit Will Kreutz 325 parts sociales à 25 Euro

S.O.R.E.C.O. S.A. 175 parts sociales à 25 Euro

14 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81221/588/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

D.H.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société INTRALUX TRANSPORTS, S.à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 9.651,

2) La société ABRAM DE HAAN SENIOR BEHEER BV, avec siège social à NL-2952 AP Alblasserdam, 3, Rapenburg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Rotterdam sous le numéro 23012610, toutes deux représentées par Monsieur Marc Schmitz, comptable, demeurant à B-6700 Barnich, 22, am Eck, en vertu de deux procurations sous seing privés données à Alblasserdam, le 31 octobre 2001, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de D.H.C. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de produits pétroliers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société INTRALUX TRANSPORTS, S.à r.l., prénommée, mille deux cent trente-neuf actions	1.239
2) La société ABRAM DE HAAN SENIOR BEHEER BV, prénommée, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 31.000,- EUR à 1.250.537,- LUF (cours officiel 1,- EUR 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 60.000,-LUF.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Abram de Haan, Président Directeur Général, demeurant à NL-2951 EC Alblasserdam, Cortgene,
- b) Monsieur Daniel Feyder, directeur, demeurant à L-8280 Kehlen, 32, rue de Mamer,
- c) Monsieur Marc Schmitz, comptable, demeurant à B-6700 Barnich, 22, am Eck.

2.- Le nombre de commissaire est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Maurits De Haan, directeur financier, demeurant à NL-3363 JJ Sliedrecht, 6, Smalweer.

3.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schmitz, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 72, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 décembre 2001.

P. Decker.

(81302/206/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PARFUMERIE STORCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 27.113.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2001, vol. 321, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PARFUMERIE STORCK, S.à r.l.

Signature

(81215/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

CENTAURUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 64.860.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société a été convertie du franc luxembourgeois à l'euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

- L'article 5 alinéas 1^{er} et 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81310/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

SOGEL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.282.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 5.282, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 1951, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 20 du 19 mars 1951. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 422 du 14 septembre 1993.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Pretemer, administrateur de sociétés, demeurant à Holzem,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Reuter, administrateur de sociétés, demeurant à Moutfort.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot Tholl, administrateur de sociétés, demeurant à Keispelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Diminution du capital d'un million cent et un mille cinq cent soixante-trois francs (1.101.563,-) pour le porter de treize millions cinq cent mille francs (13.500.000,-) à douze millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-sept francs (12.398.437,-) par la suppression de quarante-sept (47) actions portant les numéros 530 - 576 inclus.

- Augmentation du capital de vingt-sept millions neuf cent quarante et un mille quatre cent soixante-trois francs (27.941.463,-) pour le porter de douze millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-sept francs (12.398.437,-) à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cent francs (40.339.900,-) par l'incorporation de réserves disponibles.

- Conversion du capital en EURO.

- Changement éventuel de certains articles des statuts si nécessaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que toutes les actions en circulation étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les quarante-sept (47) actions détenues en propre par la Société ne participeront pas au vote.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million cent et un mille cinq cent soixante-trois francs (1.101.563,-) pour le ramener de son montant actuel de treize millions cinq cent mille francs (13.500.000,-) à douze millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-sept francs (12.398.437,-) par l'annulation de quarante-sept (47) actions portant les numéros 530 à 576 détenues en propre par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept millions neuf cent quarante et un mille quatre cent soixante-trois francs (27.941.463,-) pour le porter de son montant actuel de douze millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-sept francs (12.398.437,-) à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs (40.339.900,-), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de vingt-sept millions neuf cent quarante et un mille quatre cent soixante-trois francs (27.941.463,-) prélevé sur les réserves disponibles.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «réserves disponibles» par le bilan de la société au 31 décembre 2000, qui restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs (40.339.900,-) représenté par cinq cent vingt-neuf (529) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de francs en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, l'article 5 des statuts aura à partir du 1^{er} janvier 2002, la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cinq cent vingt-neuf (529) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 90.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Pretemer, R. Reuter, J. Tholl, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

F. Baden.

(81292/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

SOGEL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

F. Baden.

(81293/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

ICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 59.616.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2001, vol. 322, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ICS S.A.

Signature

(81216/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.379.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 novembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 30.066,- pour le porter à LUF 70.030.066,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 1.736.000,- (un million sept cent trente-six mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million sept cent trente-six mille euros (EUR 1.736.000,-) représenté par soixante-dix mille (70.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur, au 3B, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81256/531/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

VALERIANE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.382.

—
Statuts coordonnés au 20 août 2001, enregistrés le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81217/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 38.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81276/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 38.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81277/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 38.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81278/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 38.760.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81279/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

RYBURTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.147.

Statuts coordonnés au 22 novembre 2001, enregistrés le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81218/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOCIETE FINANCIERE D'ARLES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.544.

Statuts coordonnés au 9 septembre 2001, enregistrés le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81219/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

WATER CUTTING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehrelange, Z.I. Zare Est.
R. C. Luxembourg B 80.921.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WATER CUTTING LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.921 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 842 du 4 octobre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Vincent de Launoit, administrateur de sociétés, demeurant à B-Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cédric de Vaucleroy, administrateur de sociétés, demeurant à B-Bruxelles.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement du siège social de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à L-4385 Ehlerange, Zare Est (Zone Industrielle).

- Modification subséquente des articles 2 et 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à L-4385 Ehlerange, Zare Est (Zone industrielle).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 2 et 16 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 2.** Premier alinéa. Le siège social est établi à Ehlerange.»

«**Art. 16.** Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit le quinze juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. de Launoit, C. Waucquez, C. de Vaucleroy, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

F. Baden.

(81300/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

WATER CUTTING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehrelange, Z.I. Zare Est.

R. C. Luxembourg B 80.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

F. Baden.

(81301/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

SOPARLEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.482.

Statuts coordonnés au 2 octobre 2001, enregistrés le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81220/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ARDEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.018.

Statuts coordonnés au 6 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81222/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

MUSIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 65.411.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81263/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.084.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Jacques Loesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of CNH INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in Luxembourg, on the 23rd November, 2001,

which power-of-attorney, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that the company NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A. having its registered office in Luxembourg, 13, rue Aldringen (R.C. Luxembourg B 68.084), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Paul Decker, on 31 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 223 of 31 March 1999;

amended by a deed of the undersigned notary Maître Paul Decker, on 4 June 1999, published in the Mémorial C Recueil number 648 of 26 April 1999,

amended by a deed of the undersigned notary Maître Paul Decker, on 12 August 1999, published in the Mémorial C Recueil number 854 of 16 November 1999,

amended by a deed of the undersigned notary Maître Paul Decker, on 28 October 1999, published in the Mémorial C Recueil number 25 of 8 January 2000,

that the capital of the company is of two hundred twenty million nine hundred eighty-six thousand seventy-two Euro (220,986,072.- EUR), represented by two hundred twenty million nine hundred eighty-six thousand seventy-two (220,986,072) shares without nominal value.

After these statements, the appearer, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., stated and, insofar as necessary resolved, that the company NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A. is and be dissolved and liquidated;

- as a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being CNH INTERNATIONAL S.A., prenamed, is vested with all assets and liabilities of NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A.;

- all the liabilities of the said company have been discharged and CNH INTERNATIONAL S.A., prenamed will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the company's branch at Paradiso is closed and liquidated;

- the liquidation of the said company including its said branch, is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties,

- the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en francais:

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de CNH INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 novembre 2001,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

que la société NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Aldringen (R.C. Luxembourg B 68.084), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 31 mars 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 4 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 648 du 26 août 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 12 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 854 du 16 novembre 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 25 du 8 janvier 2000,

que le capital de la société est de deux cent vingt millions neuf cent quatre-vingt-six mille soixante-douze Euros (220.986.072,- EUR), représenté par deux cent vingt millions neuf cent quatre-vingt-six mille soixante-douze (220.986.072) actions sans désignation de valeur nominale.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., déclare et nécessairement décide que la société NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., est dissoute et liquidée;

- en conséquence de cette dissolution et liquidation l'actionnaire unique CNH INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A.;

- tout le passif de la prédite société a été réglé et CNH INTERNATIONAL S.A., prénommée, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers, aussi bien que les frais qui résulteront de cet acte;

- la succursale de la société à Paradiso est fermée et liquidée;

- la liquidation de la prédite société ainsi que de sa succursale est ainsi achevée, que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions.

- Les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen,

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 décembre 2001.

P. Decker.

(81305/206/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

EILAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.587.

Statuts coordonnés au 14 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81223/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

NEREO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.254.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81264/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

OTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.663.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 14 novembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2001, vol. 168, fol. 87, case 3, que le conseil d'administration a décidé de changer la devise du capital social en euros:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 731.285,90) représenté par deux mille neuf cent cinquante (2.950) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Pour extrait conforme, délivrée sur papier aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 décembre 2001.

J. Gloden.

(81373/213/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

OTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(81374/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A., Société Anonyme,
(anc. CREDUSE INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.957.

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDUSE INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 83.957, constituée suivant acte reçu le 17 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par le président M. Albin Lemoine, employé privé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Lionel Faye, employé privé, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de dénomination sociale en SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.
- 2) Élargissement de l'objet social par ajout des termes suivants à l'article trois des statuts.
«La société pourra établir des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.»
- 3) Remplacement à leur poste d'administrateur de MM. Guy Hornick, Edmond Ries et Claude Schmitz démissionnaires, par MM. Thierry Fleming, Henri Grisius et John Seil.
- 4) Augmentation du capital social par apport en numéraire à concurrence de EUR 1.465.000,- (un million quatre cent soixante-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) à celui de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros) par création de 14.650 (quatorze mille six cent cinquante) actions nouvelles dont la valeur nominale unitaire est de EUR 100,- (cent Euros).
- 5) Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 3.000.000 (trois millions d'Euros), re-

présentés par 30.000 (trente mille) actions dont la valeur nominale unitaire est de EUR 100,- (cent Euros), et renouvellement des pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration de la société pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.

6) Changement du lieu du siège social pour le localiser au 15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

7) Modification des articles des statuts, en conformité avec les présentes résolutions.

8) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social par ajout des termes suivants à l'article trois des statuts.

«La société pourra établir des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Guy Hornick, Edmond Ries et Claude Schmitz de leur poste d'administrateur, de leur octroyer décharge pour l'accomplissement de leur mandat et de procéder à leur remplacement par la nomination de Messieurs Thierry Fleming, Henri Grisius et John Seil en qualité d'administrateurs pour un mandat renouvelable d'un terme initial de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par apport en numéraire à concurrence de EUR 1.465.000,- (un million quatre cent soixante-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) à celui de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros) par la création de 14.650 (quatorze mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de EUR 100,- (cent Euros).

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 14.650 (quatorze mille six cent cinquante) actions nouvelles les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite ces dits actionnaires, représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis en fonction du nombre d'actions qu'il détient, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.465.000,- (un million quatre cent soixante cinq mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros), représentés par 30.000 (trente mille) actions dont la valeur nominale unitaire est de EUR 100,- (cent Euros), et de renouveler les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration de la société pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social pour la localiser au 15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles des statuts impliqués pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société pourra établir des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le montant du capital souscrit est de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Lemoine, P. van Hees, L. Faye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 132S, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

J. Elvinger.

(81375/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A., Société Anonyme,
(anc. CREDUSE INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.957.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(81376/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

ELECTROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.053.

Statuts coordonnés au 8 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81224/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

CLIMAT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.898.

Statuts coordonnés au 13 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81225/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

S.I. KRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 76.445.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81275/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ROYAL CITY TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.489.

Décisions des associés

Répartition du résultat de l'année 2000

Bénéfice de l'année: LUF 804.568

- Attribution à la réserve légale	40 228 LUF
- Report à nouveau	764 340 LUF
	804 568 LUF

2) Décharge

Décharge est donnée à la gérante de la société, Madame Marie-Rose Kycenko, et elle est confirmée dans son mandat.

3) Etant donné que la société a perdu plus de la moitié du capital social à la date du 31 décembre 2000, nous décidons la continuité de la société (article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915).

4) Augmentation du capital et conversion du capital social en Euro

Les associés décident d'augmenter le capital social de LUF 21.244 par paiement en espèces des associés. Après cette augmentation, le capital social est de LUF 2.521.244. Ce capital est ensuite converti au cours de change d'un Euro (40,3399 LUF) en 62.500,- Euros. Le capital social est divisé en 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros

Le nombre total des parts sociales reste inchangé après conversion du capital social en Euro. Le nombre des parts sociales par associé reste donc également inchangé.

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) Euros, représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de 25 (vingt-cinq) Euros chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1) Madame Marie-Rose Kycenko, prénommée, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
2) Madame Eliane Lorang, prénommée, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
3) Monsieur Claude Gansen, prénommé, huit cent soixante-quinze parts sociales	875

Total: deux mille cinq cents parts sociales 2.500»

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

M.-R. Kycenko / E. Lorang / C. Gansen

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2001, vol. 269, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(81369/591/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

ROYAL CITY TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 14 décembre 2001, vol. 269, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 décembre 2001.

Signature.

(81370/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PFCME HOLDING S.A., PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.840.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A. en abrégé PFCME HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(81359/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

**FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. F & S INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.811.

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F & S INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416, du 12 novembre 1990,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 33.811.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1- Modification de la dénomination sociale de F & S INTERNATIONAL S.A. en FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2- Suppression de la valeur nominale des actions;

3- Conversion de la devise du capital social en Euro au taux déterminé au 31 décembre 1998, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents);

4- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles;

5- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

6- Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 218.750,- (deux cent dix-huit mille sept cent cinquante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) et modification subséquente des deux premiers alinéas et de la première phrase du troisième alinéa de l'article 3 des statuts;

7- Autorisation pour le Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

8- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;

9- Modification à l'article 7 des statuts du terme «administrateur-délégué» pour le remplacer par «délégué du Conseil»;

10- Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Madame la Présidente, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Madame la Présidente expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de F & S INTERNATIONAL S.A. en FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A. et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social en Euro au taux déterminé au 31 décembre 1998, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles.

Les comparants ont justifié l'existence des résultats reportés pour le montant donné, au notaire instrumentant par la production d'une pièce comptable, qui restera annexée au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 218.750,- (deux cent dix-huit mille sept cent cinquante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) et de modifier par conséquent les deux premiers alinéas ainsi que la première phrase du troisième alinéa de l'article 3 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 218.750,- (deux cent dix-huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), le cas échéant par l'émission de 8.750 (huit mille sept cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer à l'article 7 des statuts, le terme «administrateur-délégué» par «délégué du Conseil».

L'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du Conseil.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à dix mille six cent vingt-deux francs luxembourgeois (LUF 10.622,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Mostade, A. Vigneron, S. Dodo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 1325, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 2001.

T. Metzler.

(81381/222/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 2001.

Signature.

(81382/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PANETON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.290.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

PANETON HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(81347/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PANETON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.290.

Les statuts coordonnés du 1^{er} octobre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 7 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

PANETON S.A.

Signatures

Administrateurs

(81348/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

S.P.A.M., SOCIETE DU PARKING DE L'AVENUE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.778.

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DU PARKING DE L'AVENUE MONTEREY S.A. en abrégé S.P.A.M. S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 janvier 1994, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 215 en date du 2 juin 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Molitor, en date du 7 février 1997, publié au Mémorial C n° 280 en date du 6 juin 1997.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Josy Welter, commerçant, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Muller, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Mole, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, demeurant à Aincourt, France.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante Francs Luxembourgeois (LUF 525.260,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions de Francs Luxembourgeois (LUF 45.000.000,-) à quarante-quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cent quarante Francs Luxembourgeois (LUF 44.474.740,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante Francs Luxembourgeois (LUF 525.260,-), le but étant d'arrondir le capital en Euros.

2.- Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.

3.- Adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social.

4.- Modification de l'article 5 des statuts découlant de ce qui précède.

5.- Prorogation de l'emprunt convertible de quatorze millions de Francs Luxembourgeois (LUF 14.000.000,-), ayant les caractéristiques suivantes:

Durée: Prorogation de trois ans à partir du 24 février 2002 - 23 février 2005

Taux d'intérêt: 2,5 % par an pendant 3 ans, intérêts payables annuellement au 28 février de chaque année.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que 4500 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée,

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante Francs Luxembourgeois (LUF 525.260,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions de Francs Luxembourgeois (LUF 45.000.000,-) à quarante-quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cent quarante Francs Luxembourgeois (LUF 44.474.740,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante Francs Luxembourgeois (LUF 525.260,-), le but étant d'arrondir le capital en Euros.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter la mention de la valeur nominale des actions et du capital social.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cent deux mille cinq cent Euros (EUR 1.102.500,-), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) d'une valeur nominale de deux cent quarante-cinq Euros (EUR 245,-) chacune, de même catégorie et portant les numéros de un (1) à quatre mille cinq cents (4.500).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de proroger l'emprunt convertible de quatorze millions de Francs Luxembourgeois (LUF 14.000.000,-), ayant les caractéristiques suivantes:

Durée: Prorogation de trois ans à partir du 24 février 2002 - 23 février 2005

Taux d'intérêt: 2,5 % par an pendant 3 ans, intérêts payables annuellement au 28 février de chaque année.

Le notaire instrumentant a expressément attiré l'attention des comparants aux dispositions de l'article 69 (2 et 3) du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Dont acte, fait et passé à Sandweiler, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pauly, Linster, J.-P. Mole, Reinard, J. Welter, Cazzaro, G. Muller, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2001, vol. 863, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Differdange, le 17 décembre 2001.

R. Schuman.

(81378/237/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

S.P.A.M., SOCIETE DU PARKING DE L'AVENUE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 46.778.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

(81379/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

SADMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.744.

Statuts coordonnés au 5 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81226/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

D.H.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un, le 30 novembre 2001.

Se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme D.H.C. S.A., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone industrielle.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker résidence à Luxembourg-Eich, à savoir:

- a) Monsieur Abram De Haan, président directeur général, demeurant à NL-2951 EC Alblisserdam, Cortgene,
- b) Monsieur Daniel Feyder, directeur, demeurant à L-8280 Kehlen, 32, rue de Mamer,
- c) Monsieur Marc Schmitz, comptable, demeurant à B-6700 Barnich, 22, am Eck,

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires ils désignent Monsieur Abram de Haan, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

A. De Haan / D. Feyder / M. Schmitz

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81303/206/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

CHERI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.857.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2001, vol. 562, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

CHERI HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(81315/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

KANAKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.535.

L'an deux mille un, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KANAKA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 178, du 13 avril 1991, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 35.535.

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement cinquante mille (50.000) actions, d'une valeur nominale de cent francs belges (BEF 100,-) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs belges (BEF 5.000.000).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1- Suppression de la valeur nominale des actions;

2- Conversion de la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76);

3- Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;

4- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à deux euros et cinquante cents (EUR 2,50); le capital est désormais fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50,-) chacune;

5- Introduction d'un capital autorisé à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) et modification subséquente de l'alinéa 1 et des deux premières phrases de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts;

6- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»;

7- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;

8- Remplacement à l'article 9 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;

9- Ajout d'un nouvel article 13 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:

«Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bé-

néficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»;

10- Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Madame la Présidente, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Madame la Présidente expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (EUR 1.053,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

Les comparants ont justifié l'existence des résultats reportés pour le montant donné, au notaire instrumentant par la production d'une pièce comptable, qui restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale à deux euros et cinquante cents (EUR 2,50); le capital est désormais fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) et de modifier par conséquent l'alinéa 1 et les deux premières phrases de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune. Ces actions sont rachetables selon des dispositions de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-), le cas échéant par l'émission de cent mille (100.000) actions de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer à l'article 9 des statuts de la société, le mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil».

L'article 9 aura dorénavant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article 13 ayant la teneur suivante et de renuméroter par conséquent les articles des statuts:

«Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (LUF 42.488,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Mostade, A. Vigneron, S. Dodo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 2001.

T. Metzler.

(81383/222/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

KANAKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 2001.

Signature.

(81384/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

FINMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

tenu à Luxembourg en date du 15 novembre 2001

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81265/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

BOSTON SCIENTIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.347.

In the year two thousand and one, on the twenty-second day of November.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- BSC INTERNATIONAL HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland with principal place of business at Gaetano Martinolaan 50, 6229 GS Maastricht, The Netherlands, represented by Mrs Christèle Alexandre, lawyer, residing in Marly (France), by virtue of a proxy given on September 26, 2001

2.- BOSTON SCIENTIFIC LIMITED, having its registered office at Ballybrit Business Park, Galway, Ireland, represented by Mrs Christèle Alexandre, prenamed, by virtue of a proxy given on September 26, 2001.

This proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as sole shareholders of BOSTON SCIENTIFIC, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 8, 2001, published in the Mémorial C number 713 of September 3, 2001, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg under section B number 80.347 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1.- Transfer of the Company's registered office to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effect as of October 1st, 2001.

2.- Modification of Article 5, first paragraph, of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Munsbach.»

3.- Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effective date on October 1st, 2001.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Munsbach.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- BSC INTERNATIONAL HOLDING LIMITED, une société constituée sous le droit irlandais, ayant son principal centre d'activités à Gaetano Martinolaan 50, 6229 GS Maastricht, Pays-Bas, représentée par Madame Christèle Alexandre, juriste, demeurant à Marly (France), en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2001.

2.- BOSTON SCIENTIFIC LIMITED, ayant son siège social à Ballybrit Business Park, Galway, Irlande, représentée par Madame Christèle Alexandre, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2001.

Lesquelles procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée BOSTON SCIENTIFIC, S.à r.l., ayant son siège social rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 713 du 3 septembre 2001, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 80.347 (la «Société»),

reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1.- Transfert avec effet au 1^{er} octobre 2001, du siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.
- 2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

3.- Divers

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer avec effet au 1^{er} octobre 2001, le siège social de la société de Luxembourg à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Siège social. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Alexandre, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2001, vol. 863, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(81385/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

BOSTON SCIENTIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 80.347.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(81386/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PEDROSS INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

H. R. Luxemburg B 46.073.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten
in Luxemburg, am 20. November 2001*

Aus dem Protokoll geht hervor, daß den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 30. Juni 2001 volle Entlastung erteilt wurde.

Die Mandate von

Herrn Karl Pedross

Herrn Martin Pedross

Herrn Albert Moser

als Verwaltungsräte sowie von Herrn Lex Benoy als Kommissar wurden für ein weiteres Jahr erneuert, bis zur Hauptversammlung welche über das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2002 beschließt.

Luxemburg, den 20. November 2001.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81270/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 83.341.

In the year two thousand and one, on the twenty-second day of November.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with its registered office located at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) represented by Mr Francis Zéler, employee, residing in Rosières La Petite (Belgium),
by virtue of a proxy given in London, on October 3, 2001.

2.- INTERBUS HOLDINGS, L.L.C., a limited liability company governed by the laws of Delaware, with its executive office located at 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (United States of America), represented by Mr Francis Zéler, employee, residing in Rosières La Petite (Belgium),
by virtue of a proxy given in London, on October 3, 2001.

These proxies, signed by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as sole shareholders of INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 26, 2001, not yet published in the Mémorial C, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg under section B number 83 341 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1.- Transfer of the Company's registered office to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of October 1st, 2001.

2.- Modification of Article 5, first paragraph, of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. first paragraph** The registered office of the company is in Münsbach.»

3.- Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with effective date on October 1st, 2001.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. first paragraph** The registered office of the company is in Münsbach.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und eins, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), die hier vertreten ist durch Herrn Francis Zéler, Beamter, wohnhaft in Rosières La Petite (Belgien),
aufgrund von einer Vollmacht gegeben in London, am 3. Oktober 2001.

2.- INTERBUS HOLDINGS L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Delaware mit Hauptsitz in 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (Vereinigte Staaten von Amerika), die hier vertreten ist durch Herrn Francis Zéler, Beamter, wohnhaft in Rosières La Petite (Belgien),
aufgrund von einer Vollmacht gegeben in London, am 3. Oktober 2001.

Die vorgenannten Vollmachten, welche von dem Bevollmächtigten der Komparenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet werden, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die obengenannten Kompartenten, handelnd in der Eigenschaft als alleinige Gesellschafter von INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars vom 26. Juli 2001, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg in der Sektion B Nr. 83 341 (die «Gesellschaft»).

Welche erklären, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1.- Verlegung, mit Wirkung zum 1. Oktober 2001 des Gesellschaftssitzes von rue Richard Coudenhove-Kalergi in Luxemburg nach 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

2.- Diesbezügliche Abänderung des Artikels 5, Paragraph 1 der Statuten, der folgendermassen gelesen wird:

«**Art. 5. erster Absatz** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.»

3.- Sonstiges.

haben den amtierenden Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2001 von Luxemburg nach 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt eine diesbezügliche Abänderung des Artikels 5, Absatz 1 der Statuten:

«**Art. 5. Gesellschaftssitz - erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf fünfzigtausend Luxemburger Franken geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, daß die Urkunde auf Englisch verfaßt worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage der Kompartenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Zéler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2001, vol. 863, fol. 68, case 11. Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 7 Dezember 2001.

J.-J. Wagner.

(81389/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 83.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(81390/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

OLICONTROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 61.615.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81280/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOFINO, SOCIETE FINANCIERE DU NORD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.358.

—
Statuts coordonnés au 3 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81227/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ELECTROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.053.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81228/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

CORIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.354.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81229/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.655.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81230/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

LUNARES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 65.411.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 16 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Madame Frie Van De Wouw et Monsieur Lex Benoy ainsi qu'au commissaire aux comptes COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonction.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon et Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz ont été nommées administrateurs. Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81273/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

VALERIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.382.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81231/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

HOLDING FINANCIERE JONCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.284.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81232/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOCIETE HOLDING FINANCIERE OXALIS.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.294.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81233/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

TOUPIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.671.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81234/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

BENOFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.616.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 29 mai 2001

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Madame Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

P. Rochas

Administrateur

(81503/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

SAMM INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.667.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81235/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ISODATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.685.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81236/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INVENTIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.910.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81237/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

PESCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.315.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81238/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOCIETE HOLDING PELMO.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.149.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81239/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

LAGORNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.782.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81240/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.955.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signature.

(81241/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ISODATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.685.

—
Statuts coordonnés au 8 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81242/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.655.

—
Statuts coordonnés au 4 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81243/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

LAGORNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.782.

—
Statuts coordonnés au 21 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81244/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

TRANSURB FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.546.

—
Statuts coordonnés au 11 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81249/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOPIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 14.897.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Signature.

(81251/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

VILAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 18.434.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 562, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Signature.

(81252/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

INVENTIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.910.

Statuts coordonnés au 5 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81253/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.402.

Statuts coordonnés au 21 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81254/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOCIETE HOLDING PELMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.149.

Statuts coordonnés au 22 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 13 décembre 2001, Vol. 562, Fol. 40, Case 3, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81255/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

DEMIZ INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.721.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81281/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ART-D, Société Anonyme.

Siège social: L-4447 Soleuvre, 14, avenue de la Fontaine.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2001.

E. Schroeder.

(81365/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

VIRAIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 novembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 537,- pour le porter à LUF 1.250.537,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDAC S.A., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur, au 3B, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81257/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 novembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 537,- pour le porter à LUF 1.250.537,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de FIDUPARTNER A.G. de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDAC S.A., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur, au 3B, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81258/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

FEVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C. Luxembourg B 75.559.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81282/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

SOFINO, SOCIETE FINANCIERE DU NORD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.358.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 septembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 68.909,- pour le porter à LUF 198.068.909,- par incorporation du solde du bénéfice de l'exercice et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 4.910.000,- (quatre millions neuf cent dix mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent dix mille euros (EUR 4.910.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix-huit mille (198.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Etienne Gillet par le Conseil d'Administration du 2 juillet 2001 de son poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Georges Bettermann, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur, au 3B, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81262/531/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

DEDALES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 78.176.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 7 novembre 2001

Présents:

CARDALE OVERSEAS INC, administrateur

TASWELL INVESTMENTS LTD, administrateur

Absent excusé:

Monsieur Charles Tapp, administrateur

Ordre du jour:

1. Election d'un président du Conseil d'Administration

Décisions

A l'unanimité, le Conseil d'Administration

Décide d'élire comme président du Conseil d'Administration Monsieur Charles Tapp, avec pouvoir de signature individuelle selon les articles 9 et 10 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CARDALE OVERSEAS INC / TASWELL INVESTMENTS LTD

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81269/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 11.991.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81285/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.822.

In the year two thousand and one, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with its registered office located at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, represented by Mrs Christèle Alexandre, lawyer, residing in Marly (France),

by virtue of a proxy given in London, on October 3rd, 2001.

2.- SCANDIA, L.L.C., a limited liability company governed by the laws of Delaware, with its executive office located at 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (United States of America), represented by Mrs Christèle Alexandre, prenamed,

by virtue of a proxy given in London, on October 3rd, 2001.

3.- GOLUB EUROPE, L.L.C., a limited liability company governed by the laws of Delaware, with its executive office located at 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (United States of America), represented by Mrs Christèle Alexandre, prenamed,

by virtue of a proxy given in London, on October 3rd, 2001.

These proxies, signed by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as sole shareholders of CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies in Luxembourg under section B number 78.822, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 November, 2000, published in the Mémorial C number 384 on May 5, 2001, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on January 5, 2001, published in the Mémorial C number 717 of September 4, 2001, (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1.- Transfer of the Company's registered office to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of October 1st, 2001.

2.- Modification of Article 5, first paragraph, of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.»

3.- Suppression of the nominal value of each share.

4.- Conversion of the company's share capital from Deutsch Mark into Euro. Using the exchange rate of DEM 1.95583=EUR 1.-. The share capital after conversion will amount to EUR 268,428.24.

5.- Decrease of the share capital by an amount of EUR 5,928,24 by reimbursement to the shareholders, in order to obtain a share capital of EUR 262,500.

6.- Re-introduction of a nominal value for each share amounting to EUR 52.- (fifty-two Euro).

7.- Subsequent amendment of the article 6, first paragraph, of the bylaws which will be read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The share capital of the Company amounts to EUR 262,500.-, represented by 9,000 category A shares, 1,497 category B shares and 3 category C shares, each with a nominal value of EUR 25.- each.»

8.- Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with effective date on October 1st, 2001.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.»

Third resolution

The meeting decides to suppress the nominal value of the nine thousand (9,000) Class A shares, one thousand four hundred and ninety-seven (1,497) Class B shares and three (3) Class C shares.

Fourth resolution

The meeting decides to convert the share capital from German Mark into Euro at the exchange rate of DEM 1.95583 for EUR 1. The share capital will then be fixed at two hundred and sixty-eight thousand four hundred and twenty-eight Euro and twenty-four cent (EUR 268,428.24), divided into nine thousand (9,000) Class A shares, one thousand four hundred and ninety-seven (1,497) Class B shares and three (3) Class C shares without par value.

Fifth resolution

The meeting decides to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand nine hundred and twenty-eight Euro and twenty-four cent (EUR 5,928.24), in order to bring it from its present amount -after conversion- of two hundred and sixty-eight thousand four hundred and twenty-eight Euro and twenty-four cent (EUR 268,428.24) down to two hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-), by reimbursement of the amount of five thousand nine hundred and twenty-eight Euro and twenty-four cent (EUR 5,928.24) to the existing shareholders in the proportion of their participation in the share capital.

Sixth resolution

The meeting decides to re-introduce a new par value to all the nine thousand (9,000) Class A shares, one thousand four hundred and ninety-seven (1,497) Class B shares and three (3) Class C shares, so that the Company's share capital of two hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-) will be divided into nine thousand (9,000) Class A shares, one thousand four hundred and ninety-seven (1,497) Class B shares and three (3) Class C shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Seventh resolution

All powers are given to the directors of the company in order to convert all accounts in the books of the Company from German Mark (DEM) into Euro (EUR) and to proceed to the reimbursement to the shareholders.

Eighth resolution

As result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«**Art. 6. Capital. First paragraph.** The capital is set at two hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-), represented by nine thousand (9,000) Class A shares, one thousand four hundred and ninety seven (1,497) Class B shares and three (3) Class C shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eighty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundeins, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg), sind erschienen:

1.- HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Sitz in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, die hier vertreten ist durch Dame Christèle Alexandre, Juristin, wohnhaft in F-Marly,

auf Grund von einer Vollmacht gegeben in London, am 3. Oktober 2001.

2.- SCANDIA, L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Delaware, mit Hauptsitz in 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (Vereinigte Staaten von Amerika), die hier vertreten ist durch Dame Christèle Alexandre, vorgeannt.

auf Grund von einer Vollmacht gegeben in London, am 3. Oktober 2001.

3.- GOLUB EUROPE, L.L.C., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Delaware, mit Hauptsitz in 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611 (Vereinigte Staaten von Amerika), die hier vertreten ist durch Dame Christèle Alexandre, vorgeannt,

auf Grund von einer Vollmacht gegeben in London, am 3. Oktober 2001.

Die vorgeannten Vollmachten, welche von dem Bevollmächtigten der Komparenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet werden, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die obengenannten Komparenten, handelnd in der Eigenschaft als alleinige Gesellschafter von CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg in der Sektion B Nr. 78.822, gegründet durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 8. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 384 vom 5. Mai 2001, und deren Satzungen abgeändert wurden, gemäss Urkunde vom amtierenden Notar am 5. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 717 vom 4. September 2001, (die «Gesellschaft»),

Welche erklären, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung:

1.- Verlegung, mit Wirkung zum 1. Oktober 2001 des Gesellschaftssitzes von rue Richard Coudenhove-Kalergi in Luxemburg nach 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

2.- Diesbezügliche Abänderung des Artikels 5, Paragraph 1 der Statuten, der folgendermassen gelesen wird:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.»

3.- Streichung des aktuellen Nominalwertes der bestehenden Gesellschaftsanteilen.

4.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark (DEM) in Euro (EUR) gemäss dem Wechselkurs von DEM 1,95583=EUR 1,- Nach der Umwandlung beträgt das Gesellschaftskapital Euro 268.428,24.

5.- Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 5.928,24 durch Rückzahlung an die Gesellschafter, so dass das Gesellschaftskapital sich nunmehr auf EUR 262.500,- beläuft.

6.- Festsetzung eines neuen Nominalwertes eines jeden Gesellschaftsanteiles auf EUR 25.

7.- Dementsprechend Abänderung von Artikel 6 erster Absatz, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 262.500,-, eingeteilt in 9.000 Gesellschaftsanteile der Kategorie A, 1.497 Gesellschaftsanteile der Kategorie B und 3 Gesellschaftsanteile der Kategorie C, mit einem Nennwert von EUR 25,- pro Gesellschaftsanteil.»

8.- Sonstiges.

haben den amtierenden Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2001 von Luxemburg nach 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt eine diesbezügliche Abänderung des Artikels 5, Absatz 1 der Statuten:

«**Art. 5. Gesellschaftssitz, erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den aktuellen Nominalwert der bestehenden neuntausend (9.000) Gesellschaftsanteile der Kategorie A, eintausendvierhundertsevenundneunzig (1.497) Gesellschaftsanteile der Kategorie B und drei (3) Gesellschaftsanteile der Kategorie C zu streichen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von Deutsche Mark (DEM) in Euro (EUR) gemäss dem Wechselkurs von DEM 1,95583=EUR 1 umzuwandeln. Nach der Umwandlung beträgt das Gesellschaftskapital zweihundertachtundsechzigtausendvierhundertachtundzwanzig Euro und vierundzwanzig cent (EUR 268.428,24), eingeteilt in neuntausend (9.000) Gesellschaftsanteile der Kategorie A, eintausendvierhundertsevenundneunzig (1.497) Gesellschaftsanteile der Kategorie B und drei (3) Gesellschaftsanteile der Kategorie C ohne Nominalwert.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünftausendneunhundertachtundzwanzig Euro und vierundzwanzig cent (EUR 5.928,24) herabzusetzen um es von seinem jetzigen Betrage -nach Umwandlung- von zweihundertachtundsechzigtausendvierhundertachtundzwanzig Euro und vierundzwanzig cent (EUR 268.428,24), auf zweihundertzweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 262.500,-) zu bringen durch Rückzahlung von fünftausendneunhundertachtundzwanzig Euro und vierundzwanzig cent (EUR 5.928,24) an die bestehenden Gesellschafter im Verhältnis ihrer aktuellen Beteiligung am Gesellschaftskapital.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Nominalwert aller Gesellschaftsanteilen wieder herzustellen und denselben auf fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) festzulegen. Demzufolge ergibt sich ein Gesellschaftskapital von zweihundertzweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 262.500,-), eingeteilt in neuntausend (9.000) Gesellschaftsanteile der Kategorie A, eintausendvierhundertsevenundneunzig (1.497) Gesellschaftsanteile der Kategorie B und drei (3) Gesellschaftsanteile der Kategorie C mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Gesellschaftsanteil.

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Verwaltungsratsmitglieder zu ermächtigen, einerseits die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark (DEM) in Euro (EUR) umzusetzen, und andererseits die Rückzahlung an die Gesellschafter vorzunehmen.

Achter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, den ersten Absatz des Artikels 6 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 262.500,-) festgesetzt, eingeteilt in neuntausend (9.000) Gesellschaftsanteile der Kategorie A, eintausendvierhundertsevenundneunzig (1.497) Gesellschaftsanteile der Kategorie B und drei (3) Gesellschaftsanteile der Kategorie C mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Gesellschaftsanteil.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf achtzigtausend Luxemburger Franken geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, daß die Urkunde auf Englisch verfaßt worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage der Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Alexandre, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2001, vol. 863, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 7. Dezember 2001.

J.-J. Wagner.

(81393/239/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(81394/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

ABEIL PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 70.760.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81284/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ABEIL PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 70.760.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(81283/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

GENERALTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 71.736.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

tenu à Luxembourg en date du 15 novembre 2001

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81266/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

**VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXEMBOURG-SERVICE).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.020.

L'an deux mille un, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG-SERVICE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.020, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en daté du 12 octobre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 297 du 18 décembre 1979 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 407 du 19 octobre 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Gérard Jeitz, ingénieur technicien, demeurant à Rumelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la Société en VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A.

- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

- Conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR et augmentation du capital, le cas échéant, à concurrence de 13,31 EUR pour le porter ainsi à 31.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de 13,31 EUR prélevé sur le poste report à nouveau.

- Adaptation de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de LUXEMBOURG-SERVICE en VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art.1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social est ainsi converti de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) prélevé sur le report à nouveau.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «report à nouveau» par le bilan de la société au 31 décembre 2000, qui restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80 EUR), de même catégorie et portant les numéros de un (1) à mille deux cent cinquante (1.250).»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Jeitz, T. Dahm, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

F. Baden.

(81296/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

VINCI PARK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

F. Baden.

(81297/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.846.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81267/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

DAPHNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.250.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81271/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

ATLAS INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.538.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 22 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van De Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81272/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.

LISSA - LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A., Société Anonyme.
(anc. LISSA, LUXEMBOURG INFORMATION SYSTEMS S.A.).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.622.

L'an deux mille un, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LISSA, LUXEMBOURG INFORMATION SYSTEMS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 381 du 28 décembre 1987 et dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 10 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 235 du 2 septembre 1988, en date du 10 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 560 du 31 octobre 1996, et en date du 20 juin 2001, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Allen-Petit, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale en LISSA - LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en LISSA - LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A. de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} Alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LISSA - LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Allen-Petit, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 132S, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81410/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

LISSA - LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 2001.

G. Lecuit.

(81411/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2001.

PROPERTIM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 44.180.

DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 26 novembre 2001*

Il résulte du dit procès-verbal que:

1) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire-vérificateur, Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg.

2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.

3) L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PROPERTIM PARTICIPATIONS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81274/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2001.
